

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PIERRE-DE-SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

Conformément à l'article 956 du Code municipal, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella :

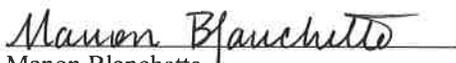
Qu'une séance extraordinaire sera tenue au 444, rang Saint-Antoine,

Lundi 19 février 2024 à 19 h 00

Que l'ordre du jour de ladite séance sera :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Reddition de compte – MTQ – PPA-CE
4. Frais supplémentaires comptable
5. Questions portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de la séance

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 14^e jour du mois de février 2024.



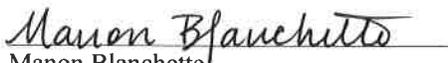
Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 février 2024.



Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière